



**Fédération des Entreprises  
du Congo**

**MOT DE LA FEC  
A L'OCCASION DE LA JOURNEE PROMOTIONNELLE DU FONDS DE  
PROMOTION DE L'INDUSTRIE**

**Kinshasa, le 21 avril 2017**

**Monsieur le Directeur Général du FPI,  
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des organisations  
professionnelles d'entreprises,  
Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi avant toute chose, de remercier très sincèrement le Directeur Général du Fonds de Promotion de l'Industrie, FPI en sigle, pour son initiative de l'organisation de cette rencontre en vue d'échanger avec les opérateurs économiques sur la nouvelle approche de partenariat que cette institution financière entend développer avec le secteur privé congolais.

Je voudrais, par ma voix, souhaiter au nom du secteur privé congolais ainsi qu'au mien propre, à Monsieur le Directeur général ainsi qu'à toute sa délégation la bienvenue au siège de la Fédération des Entreprises du Congo.

Mes remerciements s'adressent également à tous les responsables des organisations professionnelles d'entreprises, leurs membres respectifs ainsi qu'aux affiliés de la FEC ici présents qui en dépit de leurs multiples occupations ont bousculé leurs agendas en acceptant de rehausser de leur présence cette activité. Ceci témoigne que le financement de nos activités demeure l'une de nos préoccupations majeures.

**Monsieur le Directeur Général,**

Le monde des affaires que je représente ici salue votre initiative d'organiser cette activité dans la mesure où cette matinée d'informations constitue un cadre d'échanges entre le FPI et les hommes d'affaires évoluant dans le secteur privé sur les différents produits et services que votre institution financière offre en réponse aux besoins des entreprises en matière de financement.

Je reste convaincu que la tenue de cette rencontre témoigne de l'intérêt qu'attache votre Institution au développement de l'activité économique dans notre pays.

**Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames, Messieurs,**

Comme nous le savons tous, le développement d'une activité économique viable et durable n'est possible qu'avec l'appui d'un système financier à même de répondre aux besoins en capitaux frais à court, moyen et long termes des acteurs économiques.

Nous savons aussi que la RDC est parmi les pays moins industrialisés de l'Afrique, avec un déficit d'électricité, et des infrastructures défectueuses. Et pourtant, l'industrialisation du plus grand pays francophone constitue une priorité, une urgence même tant la situation économique aggravée par la volatilité des cours des matières premières se dégrade sur fonds de crise politique.

La RDC, hier exportatrice de ciment, importe depuis quelques années ce produit. La RDC, exportatrice de courant électrique vers des pays voisins, importe de l'électricité de la Zambie, et négocie actuellement avec l'Afrique du Sud pour son approvisionnement en énergie électrique. La RDC importe tout ou presque et n'exporte rien d'autre que des ressources naturelles.

La relance de notre industrie passe obligatoirement par l'amélioration du système financier national qui est la condition essentielle pour permettre aux banques et autres institutions financières de remplir efficacement leur fonction de financement de l'économie congolaise par l'octroi des crédits à moyen et long termes, seuls à même de soutenir l'investissement.

Or, notre système financier présente encore des faiblesses pour soutenir la relance de l'économie nationale. Il est limité, peu développé, onéreux et contribuant faiblement à la promotion des activités des entreprises. La faiblesse de l'épargne nationale, l'importance inquiétante de l'informel qui manipule près de 70% des flux financiers hors circuit bancaire sont autant d'éléments à la base de cette situation.

**Monsieur le Directeur Général,**

L'état congolais, en instituant le Fonds de Promotion de l'Industrie, par l'Ordonnance-Loi n°89-171 du 07 août 1989 a, voulu créer un mécanisme approprié pour le financement du secteur industriel avec des termes plus longs et surtout à des faibles taux d'intérêt, par la collecte de la taxe de la promotion de l'industrie sur la production locale ou encore sur les importations.

L'impression que nous avons aujourd'hui est que le FPI s'est mué beaucoup plus en une caisse de financement de personnalités politiques. Les fonds perçus ne sont pas remboursés par ces soi-disant promoteurs, si bien que vous vous retrouvez aujourd'hui avec une ardoise de plusieurs millions de dollars gaspillés qui auraient servi à, financer l'activité productive.

Le FPI, grâce aux fonds collectés estimés à des dizaines de millions de dollars chaque année, a pour mission principale de promouvoir l'essor de l'industrie congolaise par le soutien aux industries existantes, la promotion des industries nouvelles et des petites et moyennes entreprises.

Vous avez accepté de relever ce défi. En vous recevant l'autre jour dans mon bureau, vous m'avez paru déterminé de remplir la mission dévolue au Fonds de Promotion de l'Industrie.

Rappelez-vous que notre Fédération qui s'était battue, à l'époque, aux côtés du Fonds de Promotion de l'Industrie qu'elle considérait et considère encore plus proche des PME et disposant d'un mécanisme plus approprié pour le financement de cette catégorie d'entreprises, en convaincant les autorités politiques de la nécessité de collecter la Taxe de Promotion de l'industrie à l'importation, sera à vos côtés pour que vous meniez à bien la mission du FPI et à vous accompagner pour la réussite de votre mandat, en vue de l'essor industriel de la RDC.

Nous voulons que ce partenariat soit ravivé comme celui que la FEC, alors ANEZA, entretenait avec le FPI. Et suivant les termes du protocole d'accord de collaboration que nous avons signé, le FPI accordait une certaine confiance aux dossiers lui soumis au financement par la FEC qui, en amont passait au crible tous les dossiers et en aval, assurait le suivi de l'exécution des projets financés sur terrain et bien sûr, un rapport était fait au FPI.

Concernant particulièrement la Petite et Moyenne Entreprise, vous avez participé activement à la Table Ronde sur la PME que la Fédération des Entreprises du Congo venait d'organiser et nous tenons à vous réitérer, une fois de plus nos remerciements, à cette occasion, vous avez pu vous rendre compte de l'environnement dans lequel évoluent cette catégorie d'entreprises.

La FEC s'emploie, avec l'accompagnement d'autres associations patronales, comme la COPEMECO et la FENAPEC pour que cette catégorie d'entreprises qui souffrent d'un manque de financement adéquat pour leur développement méritent une attention particulière du FPI.

Souvent quand le crédit est disponible, il sert plus à financer les besoins en fonds de roulement alors que nombreuses sont les PME qui expriment des besoins réels en termes d'investissement, et de biens d'équipement. Ceci limite leur capacité d'épanouissement, de création de richesses et d'emplois.

## **Monsieur le Directeur Général,**

Avant de vous passer la parole pour faire votre présentation, permettez-moi de profiter de votre présence en nos murs, pour soumettre quelques préoccupations des opérateurs économiques récoltées pour la circonstance.

Il s'agit,

- ✓ **Premièrement**, de la problématique de l'application du taux de la Taxe de promotion de l'industrie collectée sur la production locale.

En effet, tenant compte des difficultés que rencontre l'industrie nationale, le Gouvernement a, après délibération en Conseil des Ministres les 10 et 11 novembre 2000, décidé de réduire ce taux de 2 à 1%, mesure contenue dans la lettre du Ministre de l'Industrie du 13 novembre 2000 et ce, en attendant la signature, du texte nouveau appelé à modifier l'Ordonnance-Loi no 89-031 du 07 août 1989 portant création de la taxe de promotion de l'industrie.

Malheureusement, en dépit de cet allègement, la situation de notre industrie ne cesse de se détériorer à cause notamment **de la lourde fiscalité et parafiscalité qu'elle subit et de la concurrence déloyale des produits similaires frauduleusement importés.**

S'agissant plus particulièrement de la fiscalité et parafiscalité, le Chef de l'Etat lui-même, dans son discours prononcé devant le congrès le mercredi 5 avril 2017, a dépeint un tableau sombre de notre système fiscal qu'il a qualifié d'écrasant, discriminatoire, contre productif et d'inefficace du point de vue de la protection de l'économie nationale. Et à ce sujet, il vient d'instruire le Gouvernement d'initier sans délai une réforme fiscale destinée à doter le pays d'un nouveau système fiscal.

**Voilà pourquoi, Monsieur le Directeur le Général, nous sollicitons pour le compte du secteur privé productif, d'envisager un moratoire d'au moins une année, en attendant la mise en place du nouveau système fiscal.**

- ✓ **Deuxièmement, de la hauteur exorbitante** du taux d'intérêt que pratique le FPI, aujourd'hui situé à plus de 14%. Et pourtant, financé principalement par un prélèvement obligatoire, le FPI devrait appliquer un taux débiteur beaucoup plus bas pour permettre de financer les besoins en équipement des entreprises.

**Monsieur le Directeur Général du FPI**

**Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des organisations professionnelles d'entreprises**

**Mesdames, Messieurs,**

Pour terminer, Je voudrais réitérer les remerciements du monde des affaires au FPI pour ce pas fait vers le secteur privé qui, nous l'espérons tous ici, sera suivi d'autres afin d'améliorer progressivement l'état de nos relations et mettre le secteur privé congolais dans son rôle de moteur développement.

Je vous remercie.